

**Cathy et Christophe FORSTER**

*Elevage de la Cour Saint Florent*

16 rue Saint Florent

67280 OBERHASLACH

Tél : 03.88.50.94.81

Mail : [cforster@cegetel.net](mailto:cforster@cegetel.net)

Site : [www.setter-irlandais.com](http://www.setter-irlandais.com)

SOCIETE CENTRALE CANINE

155 AVENUE JEAN JAURES

93535 AUBERVILLIERS CEDEX

**A l'attention du Président Gérard ARTHUS**

Oberhaslach, le 06.06.2011

**Lettre Recommandée avec AR**

Objet : **RECLAMATION**

Concerne : **EXPOSITION CANINE INTERNATIONALE DE LYON DU 05 JUIN 2011  
SPECIALE DE RACE DU SETTER IRLANDAIS  
JUGE : M. LE GALL**

Monsieur le Président,

Mon mari et moi arpentons avec plaisir les expositions canines françaises et étrangères depuis plus de 20 ans et notre succès nous pousse chaque jour à continuer sans jamais remettre en cause notre passion pour les setters irlandais. Il y a pourtant des moments de doute, fugasses, des jugements décevants, parfois, mais nous aimons beaucoup la compétition et savons faire preuve de sportivité.

Malgré tout, ce qui s'est passé hier à Lyon, dépasse toutes les limites acceptables et c'est pourquoi je souhaite déposer une réclamation.

Comme le stipule le règlement d'exposition, mon mari s'est rendu au secrétariat de la Canine de Rhône Alpes avant la fin du concours, mais M. Gerin, Président de la SCRA, nous a renvoyé directement vers vous pour le dépôt de la réclamation.

Pour en revenir aux faits, nous avons donc participé à l'exposition canine de Lyon en présentant 3 chiens, inscrits au catalogue sous les n°1399-1407 et 1416, tous trois en classe ouverte.

Je ne m'étalerai pas sur les méthodes de jugement de M. Le Gall qui n'a vu aucun chien aux allures et qui n'a pas jugé dans l'ordre du catalogue. Anecdotique.

Je ne m'étalerai pas non plus sur le jugement final des mâles setters irlandais rouges qui a vu le CACS et le CACIB attribués à la classe travail, parce que, je cite le juge :

**« en spéciale de race, c'est la classe travail qui gagne »**, même à qualités non équivalentes !

Je ne peux que relater l'étonnement des spectateurs parmi lesquels certains juges de la race. J'ai préféré rester fair-play et me dire que tous les goûts sont dans la nature, mais la réflexion du juge aurait due m'interpeller.

Non, ma réclamation porte sur des faits avérés bien plus graves.

J'ai présenté ma femelle setter irlandais rouge Cotton Candy de la Cour Saint Florent, inscrite au catalogue sous le n° 1407 en classe ouverte. La chienne termine 1<sup>e</sup> de sa classe avec le qualificatif excellent et des commentaires tous excellents (dont vous pourrez lire le détail sur la copie du slip de jugement ci-jointe).

Seul bémol, elle a été toisée à 61.5 cm, ce qui est dans la limite du standard FCI de la race qui est de 62 cm. La mesure m'a surprise car ma chienne a été toisée à 4 reprises dans les concours par 4 juges différents à 60 cm. M. Le Gall, qui arborait 2 toises différentes semblait très généreux ce jour-là, ayant précédemment toisé certains mâles au minimum du standard alors qu'ils n'y étaient pas !

Je ne contesterai pas les jugements.

En fait, à ma grande surprise, M. Le Gall me tend mon slip de jugement et me prie de sortir du ring avec ma chienne alors que les jugements n'étaient pas terminés. Je l'interroge sur cette décision et celui-ci me signifie qu'il refuse de mettre ma chienne en compétition pour l'attribution du CACS. Ces arguments furent les suivants et je le cite :

**« votre chienne est au-dessus de la taille requise pour participer au CACS, les directives du Red Club limitent la taille des femelles à 60 cm. »**

**« nous sommes en spéciale, j'applique ce que le Red Club me dit de faire ».**

Permettez-moi de vous faire part de tout mon étonnement et de toute ma colère !

En effet, je vous rappelle que ses « fameuses » directives du red Club, largement diffusées par le club auprès des juges sans même votre aval, ont été contestées auprès de vos instances et n'ont pas été validées, surtout eu égard à la taille des setters irlandais.

Je rappelle en cela votre courrier du 25 juillet 2008 dans lequel vous écrivez que

**« le comité confirme que si un chien s'inscrit dans une taille désignée dans le standard et qu'il le mérite, le CACS ne peut pas lui être refusé au motif qu'il ne s'inscrit pas dans le taille idéale souhaitée par le club de race. »**

**Dans mon cas, ma chienne n'a même pas eu l'occasion de participer à son attribution alors qu'elle a été jugée excellente en tous points !**

De plus, l'exposition canine de Lyon est une exposition **internationale** soumise au règlement de la FCI et aux standards de race de celle-ci.

Enfin, comme en atteste la photo jointe en annexe, M. Le Gall ne pourra pas nier ces propres arguments puisqu'ils figuraient sur un document posé sur la table de jugement.

Les motifs invoqués par M. Le Gall n'ont aucun fondement et ne justifient en aucun cas que ma chienne ait été écartée du jugement d'attribution du CACS et du CACIB.

M. Le Gall, qui par ailleurs a été invité par M. Gotti, Pt du Red Club et son épouse à prendre un verre avec eux **avant le jugement** des irlandais, M. Le Gall aurait-il reçu des instructions pour écarter mes chiens de la compétition ?

Est-ce là le seul moyen que les membres du Red Club ou M. Gotti ont trouvé pour mettre en avant leurs chiens de travail ?

Ils sont d'ailleurs tellement fiers d'eux qu'aucun ne s'est aventuré dans le ring d'honneur pour présenter le meilleur de race !

Dans tous les cas, ni M. Le Gall ni les membres du Red Club n'ont fait preuve d'égards et de neutralité vis-à-vis des concurrents, ce qui devrait pourtant être une grande préoccupation.

Cet événement n'est pas sans rappeler la misérable intervention du Red Club lors du dernier championnat de France 2010, jugé par M. Kerihuel, où, par ailleurs, ma chienne s'était distinguée en obtenant le CACS, et qui a donné lieu à la démission de 2 membres du comité du club.

Ces agissements ne sont pas anodins et sont relatés bien au-delà de nos frontières. La réputation des setters irlandais « français » est des plus médiocres, et avec elle celle des instances canines et des juges. Et pour appartenir à un important réseau international de passionnés et d'éleveurs de la race, je peux vous affirmer que les expositions françaises sont largement boudées, sans compter les très prochains championnat de France et du monde 2011.

**Pour la réputation et le devenir de notre race, vous ne pouvez pas rester sans réagir.**

Les jugements de cette spéciale ne peuvent pas être validés, alors que ma chienne a été écartée de la compétition sur de faux arguments. Il faudrait au moins annuler le CAC femelle.

De plus, quelles sanctions prévoyez-vous lorsque les meilleurs de race ne se présentent pas au meilleur de groupe, le jour d'une spéciale ?

**Par ailleurs, étant donné que les directives de jugement du club ne sont pas valables en terme de taille, il faudrait impérativement adresser à chaque juge de la race un courrier rectificatif émanant de la SCC et permettre de mettre un terme à des jugements irrespectueux du standard FCI, pourtant seul valable.**

Je comprends tout l'intérêt des spéciales de race qui devraient permettre de mettre en avant la race mais en aucun cas la liberté qui est donnée au club de nommer leurs propres juges pour les circonstances, surtout dans le cas du Red Club qui nomme rarement de juges formateurs de la race !


Je vous laisse apprécier ces malheureux événements qui se reproduisent trop souvent impunément devant des spectateurs et amateurs estomaqués.

Je reste bien entendu à votre disposition pour vous apporter toute précision nécessaire.

Dans l'attente de votre décision,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes plus respectueuses salutations.

Cathy Forster

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Cathy Forster', written over the printed name.

- Pièces jointes :
1. Courrier de la SCC du 25.07.2008
  2. copie du catalogue de l'exposition de Lyon 2011
  3. slip de jugement de ma chienne
  4. 4 autres slips de jugement avec mention de la taille à 60 cm
  5. photo du document sur lequel M. Le Gall s'est appuyé pour l'attribution du CAC
  6. photo du ring d'honneur et du 7e groupe avec absence du Setter irlandais rouge
  7. un chèque de caution de 80€ pour la réclamation

Copie de la présente à la SCRA – Président Gerin



# Société Centrale Canine

pour l'amélioration des races de chiens en France

Fédération Nationale  
agrée par le ministère  
de l'Agriculture

155, avenue Jean-Jaurès - 93535 Aubervilliers cedex

Tél. 0033 (0)1 49 37 54 00 - Fax 0033 (0)1 49 37 01 20

Reconnue d'utilité publique

Fax Lof 0033 (0)1 49 37 28 50 - Web. www.scc.asso.fr

Aubervilliers, le 25 Juillet 2008

Madame Cathy FORSTER  
16 Rue Saint Florent

Sec/GA/SM - 881

67280 OBERHASLACH

Madame,

Vous trouverez ci-après, pour notification, la décision prise par le Conseil d'Administration de la SCC le 9 Juillet dernier après examen du compte-rendu de la Commission Scientifique du 15 Avril 2008 :

.....

Analyse de l'argumentaire zootechnique du Club du Setter Irlandais relatif à l'application du respect des tailles définies par le Standard officiel.

**Le Comité confirme que si un chien s'inscrit dans une taille désignée dans le standard et qu'il le mérite, le CACS ne peut pas lui être refusé au motif qu'il ne s'inscrit pas dans la « taille idéale » souhaitée par le Club de race.**

.....

Je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Président  
Gérard ARTHUS

**MALE - CLASSE CHAMPION**

1392 - **LUDSTAR VOYAGER** - LOF 37182/6604 - Tat. 96800003824326 - Né le 19/11/2005, (LUDSTARTAM-BURELLO/LIRIC-SUMMER LIAISON WITH LUDSTAR), Prod. MME IVALDI. Prop. M. MME DEFARGES.

**FEMELLE - CLASSE OUVERTE**

1393 - **EYOKA DU CLOS DES JEUBES** - LOF 7 S.G.339656 - Tat. 250268500220719 - Née le 06/06/2009, (LUDSTAR VOYAGER/URSULA DU CLOS DES JEUBÉS), Prod. MME RIZET CARON. Prop. M. NOVAIS.

**FEMELLE - CLASSE TRAVAIL**

1394 - **BRITNEY DU POINT DE ROS2E** - LOF 36483/7556 - Tat. 2EVD876 - Née le 21/02/2006, (SAPHIR DU BUISSON AU CERF/ONLY DU POINT DE ROSZE), Prod. M. PORTO. Prop. M. PORTO.

**FEMELLE - CLASSE CHAMPION**

1395 - **DAMELINE DU CLOS DES JEUBES CH IE** - LOF 38457/7948 - Tat. 250268500049323 - Née le 17/05/2008, (CH LUDSTAR VOYAGER/CH CS CH IB URSULA DU CLOS DES JEUBES), Prod. MME RIZET CARON. Prop. MME RIZET CARON.

**SETTER IRLANDAIS ROUGE***Irish Red Setter***MALE - CLASSE INTERMEDIAIRE**

1396 - **ELLIS DE LACHAU D'AYMONS** - LOF 59152 - Tat. 250269980129373 - Né le 26/06/2009, (APACHE DES SORCIERES DU SANCY/AUTOMNE DU VAL DE LOUE), Prod. M. COUDERC. Prop. M. COUDERC.

**MALE - CLASSE OUVERTE**

1397 - **ARAVIS DELLE RIVE DEL PO** - LOI 09/56387 - Tat. 982009106310985 - Né le 28/06/2008, (URRIS DE LA CHAUME RIGAUT/UDINE DU VAL DE LOUE), Prod. Mme GAGGERO. Prop. Mme GAGGERO.

1398 - **DOC DE SAVOIE DELLE RIVE DEL PO** - LOI 10/63953 - Tat. 38025000079587 - Né le 18/05/2009, (BAMBOO DELLE RIVE DEL PO/INDIANA REBULA), Prod. Mme GAGGERO. Prop. Mme GAGGERO.

1399 - **ENJOY LITTLE HEART DE LA COUR SAINT FLORENT** - LOF 59111/7944 - Tat. 250269602626053 - Né le 08/05/2009, (CARNBARGUS CONNOISSEUR/VICTORIA DE LA COUR SAINT FLORENT), Prod. MME FORSTER. Prop. MME FORSTER.

1400 - **VOYOU DE LA COTE D'ARLOZ** - LOF055943/07454 - Tat. 2CRX709 - Né le 11/02/2004, (OSLO DUVAL DE LOUE/NEW DE LA COTE D'ARLOZ), Prod. M. PROST. Prop. M. FIAT.

**MALE - CLASSE TRAVAIL**

1401 - **BOSTON DU VAL DE LOUE** - LOF 57571 - Tat. 250269800693402 - Né le 25/06/2006, (TONUS DUVAL DE LOUE/O'REILLY DUVAL DE LOUE), Prod. M. GOTTI. Prop. M. GOTTI.

1402 - **CAMELOT DU VAL DE LOUE** - LOF 58064 - Tat. 250269800741201 - Né le 28/06/2007, (ARMOR DES SORCIERES DU SANCY/OPALINE DU VAL DE LUNE), Prod. M. GOTTI. Prop. Mme GAGGERO.

1403 - **CARAMEL D'HURTEVENT** - LOF 57870/7092 - Tat. 2FJV977 - Né le 22/01/2007, (ONVX D'HURTEVENT/TRUFFE D'HURTEVENT), Prod. M. Mme PAQUE. Prop. M. STROPPIANA.

1404 - **DAVIS DES BOIS DU MIROIR** - LOF 58536/7814 - Tat. 250269200168736 - Né le 31/05/2008, (VATIS DE LA CHAUME RIGAUT/AIRELLE DU VAL DE LOUE), Prod. M. FERRA-MARTIN. Prop. M. FERRA-MARTIN.

1405 - **DJANGO DU VALLON DE BEAUDINI** - LOF 58629/7839 - Tat. 2GBS303 - Né le 17/07/2008, (URRIS DE LA CHAUDME RIGAUT/AUTANA DES ARCOSES DE BORDERAN), Prod. M. MUNINI. Prop. M. MUNINI.

1406 - **DOUGLAS DU VAL DE LOUE** - LOF 58564/7812 - Tat. 250269800646613 - Né le 23/05/2008, (AZOR DU VAL DE LOUE/OPAUNE DU VAL DE LOUE), Prod. M. GOTTI. Prop. Mme GOTTI.

**FEMELLE - CLASSE OUVERTE**

1407 - **COTTON CANDY DE LA COUR SAINT FLORENT** - LOF 58185/8783 - Tat. 250269602210129 - Née le 27/09/2007, (SH CH SUMARIC SHADOW OF MR JINGLES/CH.PHEBE DE LA COUR SAINT FLORENT), Prod. MME FORSTER. Prop. MME FORSTER.

1408 - **DARLING DE LA COTE D'ARLOZ** - LOF 58481/8791 - Tat. 250269801184215 - Née le 27/03/2008, (AYEK DE LA COMBE DU FOL/VODKA DE LA COTE D'ARLOZ), Prod. M. PROST. Prop. M. BELIN.

1409 - **DIXIE L'ANGE ROUGE** - LOF 58794 - Tat. 250268500118288 - Née le 08/09/2008, (O'CEALLAIGH'S YOMACHMAN/JUST INTIME V.D. WESTER-HUY), Prod. M. MME VELAY. Prop. M. MME GAUCHON.

1410 - **ZORA DELLE RIVE DEL PO** - LOI 09/20057 - Tat. 982009106380966 - Née le 19/04/2008, (ERCOLE DI SOVLIANA/BALZA DELLE RIVE DEL PO), Prod. Mme GAGGERO. Prop. M. MME GAGGERO.

1411 - **AIRELLE DU VAL DE LOVE** - LOF 56744/8436 - Tat. 2502698000651970 - Née le 22/05/2005, (TONUS DUVAL DE LOVE/UGUETTE DES SORCIERES DU SANCY), Prod. M. GOTTI. Prop. M. FERRA-MARTIN.

1412 - **BETSY DU VAL DE LOUE** - LOF 57573 - Tat. 250269800728739 - Née le 25/06/2006, (TONUS DUVAL DE LOUE/O'NEILLY DUVAL DE LOUE), Prod. M. GOTTI. Prop. M. GOTTI.

**FEMELLE - CLASSE JEUNE**

1413 - **FANY** - LOF 594771 - Tat. 250268400010991 - Née le 22/05/2010, (BOSTON DUVAL DE LOUE/AIRELLE DU VAL DE LOUE), Prod. M. FERRA MARTIN. Prop. M. FIAT.

**SETTER IRLANDAIS ROUGE ET BLANC***Irish Red and White Setter***FEMELLE - CLASSE INTERMEDIAIRE**

1415 - **ETNA DU VALLON DE BEAUDINI** - LOF 59235 - Tat. 2GJT464 - Née le 21/10/2009, (DUNCAN DE LA CHAUDE RIGAUT/AUTANA DES ARCOSES DE BORDELAN), Prod. M. MUNINI. Prop. M. MUNINI.

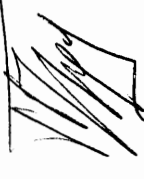
**FEMELLE - CLASSE OUVERTE**

1416 - **ELEANORE ERIN LADY DE LA COUR SAINT FLORENT** - LOF 71 - Tat. 250269602691186 - Née le 13/05/2009, (CH.SEANAN RED NOKOMIS/CH.UNITED SPOTS O'HARA), Prod. MME FORSTER. Prop. MME FORSTER.



Exposition :  
Juge :  
Race :  
SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

DÉ LYON  
M. LE GALL  
SETTER IRLANDAIS ROUGE

Signature : 

Classe : OUVÉRTE  
Femelle

N° Catalogue 1407 Identification 250269002210129 Date de Naissance 27/09/2007 à Confirmer

Qualificatif du n° 1407

- Excellent
- Très bon
- Bon
- Assez Bon
- Insuffisant
- Très Prometteur
- Prometteur
- Assez Prometteur
- Absent
- Disqualifié

Classement 1<sup>er</sup>   
2<sup>e</sup>   
3<sup>e</sup>   
4<sup>e</sup>   
Non classé

Récompense  
CACs   
RCACs   
CACIB   
RCACIB

Meilleur de race

**Notes du juge**

06115  
 Extr tête  
 Extr corp  
 Extr ang. épaules  
 Extr membres

S. C. R. A.

Exposition : CHAMPIONNAT DE FRANCE - CACS - CACIB - DIMANCHE 11 JUILLET 2010

Juge : M. RIVA-Georges

~~R. Laroche~~ ~~Yves Hoize~~

Race : SETTER IRLANDAIS Rouge  
IRISH RED SETTER

*Kenho*

Classe : OUVERTE FEMELLES

N° Catalogue

4781

Identification

250269602210129

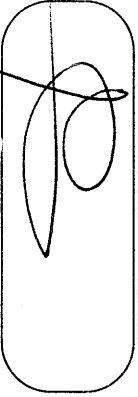
Date de Naissance à Confirmer

27/09/2007

Notes du Juge

*Exc. type, se présente bien, 60 cm.  
b. tête expension - Ps verté encolure  
et dos -  
Exc. aplombs -  
Belle allure*

3264



Qualificatif du n° 4781

Excellent

Très Bon

Bon

Assez Bon

Insuffisant

Très Prometteur

Prometteur

Assez Prometteur

Absent

Disqualifié

Classement

1<sup>er</sup>

2<sup>e</sup>

3<sup>e</sup>

4<sup>e</sup>

Non Classé

Récompense

CACS

RCACS

CACIB

RCACIB

Meilleur de Race



Exposition : DE COLMAR

CACIB DU 17 AVRIL 2010



Juge : M. RIVA  
Race : SETTER IRLANDAIS ROUGE  
SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

Classe : OUVERTE

Femelle

N° Catalogue

1056

Identification

250269602210129

Date de Naissance

27/09/2007

à Confirmer

Signature

Qualificatif du n° 1056

Excellent

Très bon

Bon

Assez Bon

Insuffisant

Très Prometteur

Prometteur

Assez Prometteur

Absent

Disqualifié

Classement 1<sup>er</sup>

2<sup>e</sup>

3<sup>e</sup>

4<sup>e</sup>

Non classé

Récompense

CACS

RCACS

CACIB

RCACIB

Meilleur de race

Notes du juge

Toïsen à 0,60. Bien ds le type. La taille soignée.  
Tête bien proportionner avec des lignes supérieures et latérales conformément aux standard. Bonne sortie d'encolure.  
Exc. dessus, croupe, attache et long. de foret.  
Exc. poitrine ds ces 3 dimensions. Exc. Appomb et pieds. Exc. démarche et belle allure ds l'action.

Exposition : VITTEL - CACS - DIMANCHE 24 MAI 2009

Juge : M. DUPAS Jean-Jacques

Race : SETTER IRLANDAIS Rouge

IRISH RED SETTER

Classe : INTERMEDIAIRE FEMELLES

N° Catalogue Identification

715 250269602210129

Date de Naissance à Confirmer

27/09/2007

Notes du Juge

60 cm job modele femelle T Belle express m  
job tete ex oreilles - Belle entouline  
T job dessin profil  
EX anguleux Art + ar re  
Belle ligne dos - Mort assez typique

277

Qualificatif du n° 715

Excellent	<input checked="" type="checkbox"/>
Très Bon	<input type="checkbox"/>
Bon	<input type="checkbox"/>
Assez Bon	<input type="checkbox"/>
Insuffisant	<input type="checkbox"/>
Très Prometteur	<input type="checkbox"/>
Prometteur	<input type="checkbox"/>
Assez Prometteur	<input type="checkbox"/>
Absent	<input type="checkbox"/>
Disqualifié	<input type="checkbox"/>

Classement

1 <sup>er</sup>	<input checked="" type="checkbox"/>
2 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/>
3 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/>
4 <sup>e</sup>	<input type="checkbox"/>

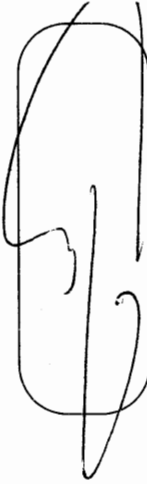
Non Classé

Récompense

CACS	<input checked="" type="checkbox"/>
RCACS	<input type="checkbox"/>
CACIB	<input type="checkbox"/>
RCACIB	<input type="checkbox"/>

Meilleur de Race

Exposition : VITTEL - CACS - DIMANCHE 22 MAI 2011  
 Juge : M. DUPUY Jean-Claude  
 Race : SETTER IRLANDAIS Rouge  
 IRISH RED SETTER



Classe : OUVERTE FEMELLES  
 N° Catalogue 764  
 Identification 250269602210129  
 Date de Naissance à Confirmer 27/09/2007  
 Qualificatif du n° 764

**Notes du Juge**

60 cm. Tête globalement excellente. fourrait éte  
 plus distinguée. 2x sortie d'encolure.  
 2x Dessus. 2x poitrine mais ensemble du corps un  
 peu lourd (fort water nito)  
 2x épaule. 2x cuisse.  
 Démarche en ligne, flotte un peu.

PRIX REMIS

Excellent	<input checked="" type="checkbox"/>
Très Bon	<input type="checkbox"/>
Bon	<input type="checkbox"/>
Assez Bon	<input type="checkbox"/>
Insuffisant	<input type="checkbox"/>
Très Prometteur	<input type="checkbox"/>
Prometteur	<input type="checkbox"/>
Assez Prometteur	<input type="checkbox"/>
Absent	<input type="checkbox"/>
Disqualifié	<input type="checkbox"/>
<b>Classement</b>	1 <sup>er</sup> <input type="checkbox"/>
	2 <sup>e</sup> <input type="checkbox"/>
	3 <sup>e</sup> <input checked="" type="checkbox"/>
	4 <sup>e</sup> <input type="checkbox"/>
Non Classé	<input type="checkbox"/>
<b>Récompense</b>	
CACS	<input type="checkbox"/>
RCACS	<input type="checkbox"/>
CACIB	<input type="checkbox"/>
RCACIB	<input type="checkbox"/>
<b>Meilleur de Race</b>	<input type="checkbox"/>

**Crédit Mutuel**

CCM REGION MARCKOLSHEIM

3705561067010278908  
134020013301

Payez contre ce chèque en euros €  
non endossable sauf au profit d'un établissement bancaire ou assimilé

*Quatre vingt euros*

Somme en toutes lettres

à *Sec.*

Payable en France

CCM REGION MARCKOLSHEIM

16 RUE CLEMENCEAU  
67390 MARCKOLSHEIM  
Tél 08-20-09-53-48

chèque n°: 3705561  
10278 01340 00020013301 37  
M OU MME CHRISTOPHE FORSTER

16 RUE SAINT FLORENT  
67280 OBERHASLACH

*80,-*  
*Oberhaslach*  
*06 06 11*



(32)

⑈3705561 ⑈067010278908⑈ 134020013301⑈